



## Pension alimentaire

-----  
Par Felicie1212

Bonjour,

Lors de la décision du montant de la pension alimentaire dans une séparation (1 enfant commun), les salaires des deux partis sont-ils pris en compte ?

Un ami a son ex-compagne qui a déménagé avec leur enfant à 500km du lieu où ils vivaient, elle touche (entre son salaire et la caf) 3000 ? par mois. Lui 1900 ? ; elle lui réclame 150? de pension alimentaire.

Sachant qu'à l'origine il s'agissait d'une garde de type 1 week-end sur 2 et un mercredi sur 2 chez le papa le temps que l'enfant rentre à l'école, pour passer à une garde alternée à ce moment là. Et que la maman a empêché cela en déménageant si loin.

Il rend désormais visite à l'enfant dans la ville où réside la mère 1 week-end par mois (pour éviter les longs trajets à l'enfant) et l'a avec lui la moitié des vacances. Il a donc à ses frais 1 fois par mois les frais d'essence et péage pour s'y rendre et revenir, ainsi qu'un logement pour y accueillir l'enfant.

Le montant de la pension vous semble-t-il correct ?

Merci pour vos réponses :)